



L'OPPBTP s'engage auprès d'EGF.BTP et de l'ASE BTP pour développer le Passeport Sécurité Intérim à l'échelle nationale

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), EGF.BTP (Organisation professionnelle des Entreprises Générales de BTP), et l'ASE BTP (Association des animateurs Sécurité des entreprises du BTP), ont décidé de s'associer afin d'améliorer la sécurité des intérimaires du BTP sur les chantiers.

Les trois partenaires ont ainsi créé un référentiel pour standardiser la formation des intérimaires, le Passeport Sécurité Intérim (PASI), et une plateforme, www.passeport-securite-interim-btp.fr, recensant les organismes de formation validés par le comité de pilotage d'EGF, les entreprises adhérentes d'EGF .BTP utilisant des intérimaires, ainsi que tous les salariés formés.

Depuis son lancement en novembre dernier, plus de 10 000 intérimaires sont déjà recensés sur la plateforme.

La formation des intérimaires, un enjeu majeur

La sécurité et les conditions de travail continuent de progresser dans le secteur du BTP. Les entreprises emploient de nombreux personnels intérimaires auprès desquels la connaissance des bases de la prévention et la maîtrise des risques sont essentiels pour garantir la santé et la sécurité des employés sur les chantiers car la sinistralité demeure plus importante aujourd'hui parmi le personnel intérimaire que pour le personnel permanent.

Ainsi, à l'initiative de l'ASE BTP, l'OPPBTP, EGF.BTP et l'ASE BTP ont élaboré ensemble un cahier des charges référençant les fondamentaux de sécurité devant être acquis par les intérimaires avant de commencer une mission sur un chantier. L'objectif étant également de permettre aux intérimaires de travailler pour plusieurs entreprises sans avoir à suivre une nouvelle formation à chaque nouvelle mission.

En tant qu'expert de la sécurité et de la santé au travail sur les chantiers, l'OPPBTP a apporté son appui technique et pédagogique au projet. Membre du comité de travail en charge de la rédaction et de la mise en œuvre du référentiel et membre du comité de pilotage validant les organismes de formation, l'OPPBTP examine les dossiers des organismes de formation qui souhaitent entrer dans le dispositif et les auditionne. Des audits sont également réalisés par les experts afin de vérifier que les organismes référencés se conforment au cahier des charges.

Le Passeport Sécurité Intérim : un dispositif complet de formation et d'accompagnement

Très complet, le dispositif Passeport Sécurité Intérim (PASI) comprend :

- **Une formation pratique de deux jours** sur les risques généraux propres au BTP. Elle se conclue par une évaluation et la délivrance d'un Passeport Sécurité Intérim en cas de réussite ;
- **Une plateforme digitale**, www.passeport-securite-interim-btp.fr, accessible à toutes les entreprises du BTP ainsi qu'aux entreprises de travail temporaire, listant au plan national les formations PASI suivies par les intérimaires ;



- **Trois annuaires** consultables sur la plateforme (un annuaire des apprenants regroupant l'ensemble des intérimaires ayant suivi la formation PASI, un annuaire des entreprises de travail temporaire associées au dispositif, un annuaire des organismes de formation en capacité de dispenser la formation PASI).

« Les personnels intérimaires sont des intervenants importants sur les chantiers qui demeurent toutefois plus sensibles aux risques du fait de leur statut. Avec EGF.BTP et l'ASE BTP, nous avons souhaité mettre à disposition des entreprises de travail temporaires et des entreprises générales du BTP une formation sécurité de qualité et efficace. La formation PASI est référencée et commune à toutes les entreprises. De cette façon, le salarié intérimaire n'est plus obligé de la répéter à chaque mission dans une nouvelle entreprise. Elle ne remplace pas les indispensables en matière d'accueil sur le poste de travail mais nous avons d'ores et déjà pu constater la satisfaction des salariés intérimaires lors de nos premiers audits. Le dispositif leur permet d'être mieux préparés avant leur arrivée sur le chantier », commente Philippe Maygnan, directeur grandes entreprises à l'OPPBTB.

A propos de l'OPPBTB

L'**Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB)** a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTB - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Jessica Djaba • j.djaba@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr